

71607

E37C54

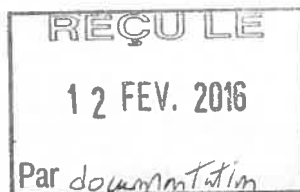
A8

85-52

QLSE

**LE PROJET DE PROGRAMME  
EN TECHNIQUES D'ASSAINISSEMENT  
ET DE SÉCURITÉ INDUSTRIELS**

**Avis au ministre de l'Enseignement  
supérieur, de la Science et de  
la Technologie**



No: 85-52  
Conseil des collèges  
Avril 1985

Dépôt légal - Deuxième trimestre 1985  
Bibliothèque nationale du Québec  
ISBN 2-550-08293-1

## TABLE DES MATIÈRES

	Page
1. Présentation .....	1
2. Appréciation générale du dossier .....	1
2.1 Objectifs .....	3
2.2 Formation des adultes .....	4
3. Recommandations .....	5

## TABLE DES MATIÈRES

	Page
1. Présentation .....	1
2. Appréciation générale du dossier .....	1
2.1 Objectifs .....	3
2.2 Formation des adultes .....	4
3. Recommandations .....	5

## 1. Présentation

Le 20 janvier 1985, le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie adressait au Conseil des collèges une demande d'avis concernant le programme Techniques d'assainissement et de sécurité industriels et son implantation aux collèges de St-Laurent et de Jonquière.

Bien que le Ministre considère qu'il s'agisse là de la création d'un nouveau programme, l'analyse du dossier révèle qu'il s'agit plutôt du regroupement d'un programme régulier, Techniques d'assainissement de l'air et du milieu, et d'un programme expérimental, Techniques de prévention. C'est pourquoi ce dossier a été étudié à l'aide de la grille d'analyse des programmes professionnels expérimentaux ou révisés et non celle utilisée pour l'étude des nouveaux programmes.

C'est à sa réunion régulière du 25 et 26 avril que le Conseil des collèges adoptait l'avis de sa Commission de l'enseignement professionnel sur ce projet de programme en Techniques d'assainissement et de sécurité industriels.

## 2. Appréciation générale du dossier

Soulignons, d'abord, la qualité générale du dossier soumis, tant en ce qui concerne l'évaluation du programme Techniques d'assainissement de l'air et du milieu du collège de St-Laurent, qu'en ce qui a trait au bilan de l'expérimentation du programme Techniques de prévention au collège de Jonquière.

Le regroupement, en cours d'évaluation et de révision, des deux programmes a permis de mettre au point un seul programme couvrant ainsi de façon intéressante deux champs de formation complémentaires et apparentés. La collaboration et le cheminement des équipes pédagogiques des deux collèges ont rendu possible ce regroupement. Il s'agit, là, d'un bel effort de rationalisation.

Le programme qui résulte de ce processus d'évaluation et de révision devrait assurer aux étudiants une plus grande polyvalence de formation grâce à la qualité de ses assises scientifiques.

L'introduction des stages dans le programme, compte tenu des exigences de la formation de ce type de technicien, ne peut que contribuer à arrimer la formation institutionnelle aux réalités du monde du travail tout en lui apportant un complément indispensable. Dans le domaine de l'assainissement et de la sécurité en industrie, une formation qui se ferait uniquement entre les murs du collège serait fort incomplète en plus d'être fort coûteuse.

Notons enfin qu'il est toujours intéressant pour les étudiants de constater qu'ils peuvent avoir accès à certains programmes de formation universitaire au sortir de leur formation professionnelle collégiale. Cette possibilité de continuum de formation est bien décrite dans la description des perspectives professionnelles.

Pour toutes ces raisons, il y a lieu d'autoriser le programme Techniques d'assainissement et de sécurité industriels dès l'automne 1985 aux collèges de St-Laurent et de Jonquière.

Cependant, le Conseil des collèges, au cours de l'étude de ce projet, a relevé quelques points qu'il veut soumettre à l'attention du Ministre. Il s'agit plus particulièrement de la description des objectifs du programme et de la formation à offrir aux adultes.

## 2.1 Objectifs

La description des objectifs d'un programme de formation professionnelle se doit d'être claire, précise et complète. En effet, il est important de distinguer les objectifs de la partie commune du programme de ceux qui seront atteints par la partie au choix des collèges. Or, le libellé actuel des objectifs du programme Techniques d'assainissement et de sécurité industriels ne fait pas ces distinctions.

Il serait par ailleurs souhaitable que les objectifs soient formulés de façon plus pédagogique afin d'identifier clairement les connaissances, les habiletés et les attitudes essentielles que l'étudiant aura acquises au terme de son programme.

Il conviendrait, aussi, d'assurer une meilleure concordance entre les objectifs et les perspectives professionnelles du programme. En effet, la description des perspectives professionnelles présentée dans le projet man-

que de cohérence par rapport aux objectifs. Par exemple, on peut se demander comment les diplômés en Assainissement et sécurité industriels pourraient s'insérer dans des études d'impacts sur l'environnement.

Enfin, la description et la structuration des objectifs devraient se refléter dans le logigramme élaboré pour mettre en relation les divers cours du programme. Ainsi, il conviendrait que soient redéfinis en un seul logigramme les liens existant entre les divers cours de la partie commune. A ce logigramme commun, pourraient se greffer les logigrammes spécifiques aux cours au choix des collègues.

## 2.2 Formation des adultes

Il existe chez les travailleurs du domaine de l'assainissement et de la sécurité industriels des besoins de recyclage ou de perfectionnement ou même, dans certains cas, des besoins de formation plus fondamentale. Ces besoins devront être identifiés par des organismes compétents et satisfaits le mieux possible. Déjà des programmes de formation sont accessibles aux adultes dans ce domaine. Certains, comme Hygiène industrielle, devront être réévalués étant donné l'autorisation du présent programme. D'autres devront être mis sur pied afin de satisfaire les besoins diversifiés des clientèles adultes.

### 3. Recommandations

Considérant tout ce qui précède, le Conseil des collèges recommande:

1. QUE le programme Techniques d'assainissement et de sécurité industriels soit autorisé dès l'automne 1985 aux collèges de St-Laurent et de Jonquière.
2. QUE la description des objectifs du programme soit révisée de manière à distinguer les objectifs qui peuvent être atteints par la réussite des cours de la partie commune du programme de ceux qui sont dépendants de la réussite des cours au choix des collèges.
3. QUE des programmes de formation soient mis sur pied le plus tôt possible afin de satisfaire les besoins diversifiés des clientèles adultes.

Composition de la Commission de l'enseignement professionnel

(au 1er mars 1985)

---

Michel Blondin

Responsable de la formation  
Syndicat des Métallos  
Fédération des travailleurs du Québec

Marcel Collette

Conseiller-cadre  
Commission des écoles catholiques de Montréal

Pauline Cossette

Association féminine d'éducation et d'action sociale  
Saint-Hyacinthe

Robert Dumais

Adjoint au directeur des services pédagogiques  
Cégep de Saint-Félicien

Pauline Gagnon

Adjointe au directeur des services pédagogiques  
Cégep de Maisonneuve

Jean Jaillet

Responsable de l'information  
École polytechnique de Montréal

Nicole Kobinger

Enseignante  
Cégep de Sainte-Foy

Suzie Robichaud

Enseignante  
Cégep de Jonquière

Claude B. Simard

Président

Secrétaire:

Margaret Whyte

Agente de recherche:

Françoise Cadieux

CONSEIL DES COLLÈGES  
1984-1985

---

PRÉSIDENTE

Jeanne L. Blackburn

MEMBRES

AMYOT, Pierre  
Directeur de la formation  
professionnelle  
Ministère de la Main-d'oeuvre  
et de la Sécurité du revenu

BERNATCHEZ-SIMARD, Janine  
Enseignante au collège  
de Rimouski

BÉLANGER, Paul  
Président de la Commission  
de l'évaluation  
Conseil des collèges

CORRIVEAU-GOUGEON, Martine  
Chef divisionnaire du maté-  
riel et des achats  
Bell Canada, Montréal

COTÉ, Claude  
Conseiller syndical  
Syndicat canadien de la  
fonction publique

DEMERS, Émile  
Directeur des services  
pédagogiques  
Collège de Valleyfield

DEROME, Jean-Robert  
Professeur de physique  
à l'Université de Montréal

EISENBERG, Mildred  
Membre du Conseil d'adminis-  
tration du cégep Vanier

HAINAULT, Serge  
Enseignant à l'école secondaire  
Marguerite-de-Lajemmerais

JALBERT, André  
Directeur du Service de  
l'exploitation à la Fédération  
des caisses d'établissement du  
Québec

LABERGE, Claude  
Directeur des services  
pédagogiques  
Séminaire de Sherbrooke

LAFLEUR, Marcel  
Directeur général  
Collège de la Région de  
l'Amiante

LUSIGNAN, Jacques  
Directeur pédagogique régional  
Commission des écoles catholi-  
ques de Montréal

MONGEAU, Yves  
Secrétaire général  
Collège Ahuntsic

PAQUIN, Nicole  
Enseignante au cégep  
de l'Outaouais

PLOURDE, Bibiane  
Enseignante au collège  
de l'Abitibi-Témiscamingue

SIMARD, Claude B.  
Président de la Commission de  
l'enseignement professionnel  
Conseil des collèges

Secrétaire du Conseil  
Lucien Lelièvre

Agente de recherche  
Michèle Castonguay

